

MJP/LJW - 12/8/82
MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL A
L'AGRICULTURE ET A L'ELEVAGE

DIRECTION DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

RECTIFICATIF N° 23/261 du 20/04/1983
/DAAF-SAP 30-403
au Décret n°82/474/MAE/SGAE/DAAF du 27/
5/82 portant promotion au titre de l'an-
née 1981 des fonctionnaires des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des Ser-
vices Techniques (Agriculture-Elevage-
Genie Rural). en ce qui concerne Mr,
NKOUKA NAZAIRE.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS :

F.P.

.....
.....
Au lieu de :
Au 5° échelon

NKOUKA Nazaire pc du 22/11/81 B/Ville

D.B.

Lire :
Au 6° échelon

NKOUKA Nazaire pc du 22/11/81 B/Ville

Le reste sans changement./-

D.C.F.

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,
Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,

Mouamba MOUAMBENGA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Brazzaville, 20 Avril 1983

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS:

-JORPC.....1 - M.A.E.....1
-SGCM/BC.....1 - S.G.A.E.....1
-DGTFP/DFP...4 - D.A.....1
-DAAF/DOS....4 - D.B.....2
-D.C.F.....2 - INTERESSE...1